

# Assurance Extension de Garantie

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie d'assurance HELVETIA

Produit : ASSURANCE PLURIANNUELLE PANNE & DOMMAGE MATÉRIEL ACCIDENTEL

Merci de bien noter que l'ensemble des informations contractuelles complètes sur le produit sont fournies dans la notice d'information et le certificat de garantie

### De quel type d'assurance s'agit-il ?



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ L'Appareil objet du contrat contre les pannes et le Dommage Accidentel :

Est couvert :

- ✓ le coût des pièces
- ✓ le coût de la main d'oeuvre
- ✓ le coût de déplacement du technicien (Appareil de 20 kg et/ou de 32 pouces minimum)
- ✓ le remplacement de l'appareil par un Appareil isofonctionnel si la réparation n'est pas possible techniquement ou économiquement



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- X Le Prêt de matériel durant la période de réparation
- X Les préjudices indirects, financiers ou non subis (denrées alimentaires, boissons, textiles, ingrédients, contenus ou posés dans ou sur l'Appareil assuré et qui ont été endommagés pendant ou suite à un Sinistre
- X Les frais de livraison et/ou installation de l'Appareil de Remplacement
- X Les Dommages esthétiques
- X Les accessoires, batteries, ampoules, câbles des appareils



#### Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Le coût des réparations ou remplacement dont :
- ! Le fabricant, le fournisseur peuvent être tenus responsables ou dont La cause est due à des défauts de fabrication
- ! Les produits sans Facture d'achat ou raturée ou illisible

La liste complète des Exclusions est à lire dans l'Article 5 de la Notice



#### Où suis-je couvert(e) ?

- France (Métropolitaine + DOM (hormis Mayotte) + Corse)



#### Quelles sont mes obligations ?

- Déclarer mon Sinistre sous 5 jours ouvrés dans la rubrique « déclarer une panne » du site [magarantie.com](http://magarantie.com) ou à l'Assistance Téléphonique au 01 88 31 03 99\*n° non surtaxé, prix d'un appel local du lundi au vendredi de 09H à 18H
- Produire toutes les pièces demandées pour gérer le Sinistre : copies de Facture d'achat, Certificat de Garantie, Pièce d'identité



#### Quand et comment effectuer les paiements ?

- Je règle ma cotisation en une seule fois au Distributeur



#### Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

- La Garantie débute à l'issue de la Garantie initiale de 2 ans et s'achève 3 ans plus tard (ou 1 an pour tard pour les produits informatiques)
- Les dates liées à votre cas précis sont indiquées sur le certificat de garantie



#### Comment puis-je résilier le contrat ?

- À l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet de l'adhésion, puis à chaque date d'échéance annuelle successive. À tout moment en cas de disparition ou destruction de l'Appareil garanti.